

PLUi d'Eynesse : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 10 juillet 2024

Le document d'urbanisme en vigueur à Eynesse (Gironde) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 2 juillet 2024. Il délimite 52 zones, dont 13 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 10 juillet 2024.

- Le PLUi d'Eynesse s'applique dans sa version du 2 juillet 2024 ; nous publions 39 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 52 zones : 13 urbaines (U), 1 à urbaniser (AU), 16 agricoles (A) et 22 naturelles (N).
- Sur les 344 communes de la Gironde dont nous publions le document, Eynesse occupe le rang 188 par le nombre de zones délimitées : 3 zones de moins que la médiane du département (55 zones).
- 20 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Eynesse depuis 2013, pour 14 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	52 zones
Zones urbaines (U)	13 zones
Zones à urbaniser (AU)	1 zone
Zones agricoles (A)	16 zones
Zones naturelles (N)	22 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI DU PAYS FOYEN
Version du	2 juillet 2024
Partition GPU	DU_243301371
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/243301371/eab72eef0712a9f44c0e4201ee430897/243301371_reglement_20240702.pdf
Règles extraites	39 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à Eynesse

Risques majeurs recensés	Inondation, Mouvement de terrain, Rupture de barrage
Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle	11 reconnaissances
Dernier événement reconnu, commencé le	1er juillet 2022
Péril de la dernière reconnaissance	Sécheresse
Plans de prévention des risques naturels approuvés	1 plan

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/eynesse-33160>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi d'Eynesse : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Risques couverts par ces plans

Potentiel radon

Base GASPAREX extraite le

Inondation

Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles

21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

Nomenclature des zones à urbaniser

UBb, UD, UE, UX

2AU

Situation administrative

Code INSEE

Code postal

Intercommunalité

Département

Région

33160

33220

CC du Pays Foyen

Gironde

Nouvelle-Aquitaine

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

Zones délimitées — 28 septembre 2026

Zones délimitées — 2 septembre 2026

52 zones

52 zones

52 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Saint-Avit-de-Soulège (2,5 km)

Saint-Quentin-de-Caplong (2,8 km)

Saint-André-et-Appelles (3,7 km)

Les Lèves-et-Thoumeyragues (5,5 km)

Caplong (5,7 km)

Sainte-Foy-la-Grande (5,8 km)

Pineuilh (6,2 km)

La Roquille (7,3 km)

Massugas (7,3 km)

Saint-Philippe-du-Seignal (8,0 km)

Landerrouat (8,5 km)

Riocard (8,8 km)

Ligueux (9,3 km)

Margueron (10,0 km)

Pellegrue (10,0 km)

Saint-Avit-Saint-Nazaire (10,5 km)

Listrac-de-Durèze (10,9 km)

Auriolles (12,6 km)

33 zones

55 zones

113 zones

120 zones

52 zones

39 zones

225 zones

64 zones

50 zones

55 zones

37 zones

67 zones

49 zones

80 zones

89 zones

75 zones

21 zones

28 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/eynesse-33160>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.